

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 01 JUILLET 2025

Début du conseil municipal à 18h42.

Étaient présents :

Mme BLANC Dominique, Maire,
Mme ROSSAS Amandine, M. GIROD Claude, adjoints.
M. BLANC Jérémie, Conseiller Municipal délégué,
Mmes FOL Christine, FOURNIER Céline, HUGON Denise, GOLAY-RAMEL Martine, QUINIO Marie,
Conseillères Municipales,
MM. BRUNET Julien, GIGI Dominique, MARTINOD Guillaume, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés

Mme BUDUN Sevda, Conseillère, a donné une procuration à M. BLANC Jeremy, Conseiller Municipal délégué,
Mme DELACHAT Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme BLANC Dominique, Maire,
Mme DE JESUS Catherine, Conseillère, a donné une procuration à M. ROSSAS Amandine, Adjointe,
Mme REY-NOVOA Dolores, Conseillère, a donné une procuration à Christine FOL, Conseillère,
M. BARRIERE-CONSTANTIN Luc, Conseiller, a donné une procuration à MARTINOD Guillaume, Conseiller,
M. VISCONTI Régis, Conseiller, a donné une procuration à BRUNET Julien, Conseiller,
MM. PONS Alexandre, Adjoint et FELIX-FIARDET Bastien, Conseiller.

1 ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Céline FOURNIER a été élue à l'unanimité à 18h42.

2 APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2025

Le compte-rendu a été approuvé à 18h42.

3 DELIBERATIONS

3.1 BUDGET COMMUNAL 2025 DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget principal 2025 s'avèrent insuffisants pour régler les dépenses engagées de l'année en cours.

Elle propose également d'intégrer le nouveau plan de financement transmis le 30.6.2025 par le Syndicat d'Electricité de l'Ain pour la modernisation de l'Eclairage Public Full Led sur l'ensemble de la Commune (hors Chemin de la Chapelle et Route de Lyon), à transférer du chapitre 65 de la section de fonctionnement au chapitre 204 de la section d'investissement suivant la délibération 2024.06.39 votée le 4 juin 2024. Elle ajoute qu'il se substitue au DOSSIER 2021-0526-EP_APD validé le 28 mai 2024.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau plan de financement APD établi le 30.6.2025 par le Syndicat d'Electricité de l'Ain pour la modernisation de l'Eclairage Public Full Led sur l'ensemble de la Commune (hors Chemin de la Chapelle et Route de Lyon) pour un montant prévisionnel restant à la charge de la Commune de 109 159,41 €,

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à engager les travaux, à signer le plan de financement correspondant et toutes pièces s'y rapportant,

DECIDE de prévoir les modifications budgétaires en annexe sur l'exercice 2025 du budget principal, s'élevant à :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : **45 778 €**
- Recettes : **45 778 €**

Section d'investissement :

- Dépenses : **144 678 €**
- Recettes : **144 678 €**

Opération /chapitre	Article	Intitulés	Prévisions BP 2025	Dépenses	Recettes	Observations
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 117 652.00	45 778.00	45 778.00	
65	65568	Contribution, organismes regroupement	295 000.00	- 105 000.00		Transfert au 204182 (délib fonds de concours du 4.06.2024) 105 000 € dont : coupure EP modification 5 horloges SIEA DOS 2022-07-12-peronV2 APD 7,12,22 (2000€ TTC), remplacement 69 Points lumineux secteur rte Péron phase 1 DOS 2021-0526-EP_PHASE1 (rap 14 844,82 €/98965,44€) _ remplacement 72 points lumineux SIEA 78 310,20 € dont : DOS 2021-0526-EP_V2_PH2 (14 405,85€), DOS 2021-0526-EP_V2_PH3 (34 832,75€) DOS 2021-0526-EP_V2_PH4 (29 071,60€)_provision sup renv Eclairage public (9844€)
65	65748 droit privé	Subvention fonctionnement associations, autres organismes droits privés	138 000.00	2 100.00		Subvention 2025 Jeunesse : orchestre HLVS 14.7.2024 fac 0018 (1050€), orchestre 14.7.2025 (1050€)
65	65314	Cotisation de sécurité sociale - part patronale	4 600.00	4 000.00		Déficit 1591€ cause régularisations 2024
74	74111	Dotation forfaitaire	91 467.00		5 988.00	Portail DGCL : DF 2025 97 455 € (+5988€)
74	741121	Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	163 803.00		39 790.00	Portail DGCL : DSR BC 134 244 € _DSR P 69 349 € soit 203 593€ (+39 790€)
023	023	Virement à la section d'investissement	424 782.00	144 678.00		

Opération	Article	Intitulés	Prévisions BP 2025	Dépenses	Recettes	Observations
-----------	---------	-----------	--------------------	----------	----------	--------------

		SECTION D'INVESTISSEMENT	1 025 372.00	144 678.00	144 678.00	
021	021	Virement de la section de fonctionnement	424 782.00		144 678.00	
ONI 204	204182	subventions équipement autres groupements	131 330.00	142 378.00		transfert du 65568 : 105000€ dont : coupure EP modification 5 horloges SIEA DOS 2022-07-12-peronV2 APD 7,12,22 (2000€ TTC), remplacement 69 Points lumineux secteur rte Péron phase 1 DOS 2021-0526-EP_PHASE1 (rap 14 844,82 €/98965,44€) _ rple 72 points lumineux SIEA 78 310,20 € (DOS 2021-0526-EP annulé et remplacé par DOS2024-0353 _EP : 109 159,41€ soit engagé : 126 005 € (2000€+14845€+109160€) _reliquat 16 373 € = provision pour financement EP rte de Lyon/Chapelle plan financement SIEA à venir en septembre 2025,

<i>Opération</i>	<i>Article</i>	<i>Intitulés</i>	Prévisions BP 2025	Dépenses	Recettes	<i>Observations</i>
ONI 20	2051	Concessions et droits similaires	-	1 300.00		Remplacement lecteur transpondeurs SIMONVOSS FOUSSIER (1230€)
op 111 vestiaires stade	2188	Autres immobilisations corporelles	7 000.00	500.00		Déficit : 437 € non prévu BP 2025 cylindre entrée vestiaire engagés le 21,5,25 (680€)
op 111 vestiaires stade	231	Constructions	458 000.00	- 500.00		Transfert crédits au 2188
OP 117 travaux forestiers 2025	2117	Bois et forêts	4 260.00	1 000.00		Assistance administrative et technique ONF dossier subvention Sylv'acces : 600 € HT devis du 21,05,2025

Question de Mme Martine GOLAY-RAMEL concernant le lecteur de transpondeurs : quelle est la nécessité de connaître la circulation des personnes ? Le transpondeur a pour vocation avant tout à paramétrer les pass et aussi vérifier qui rentre et sort en cas de problèmes, dégradations éventuelles, et programmation des différents cylindres. Donc, le rachat de ce lecteur est indispensable.

Délibération approuvée à l'unanimité à 18h55.

3.2 TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code Générale de Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 04 février 2025,

Considérant la nécessité de modifier plusieurs emplois relevant des cadres d'emploi des agents techniques, agents d'animation et agents administratifs,

Madame le Maire explique qu'il convient de modifier plusieurs postes de travail suite au recrutement d'un nouvel agent en qualité d'agent administratif et en raison de la rentrée scolaire de septembre 2025-2026.

Madame le Maire propose :

- De supprimer l'emploi actuel d'accueil du public, urbanisme, contentieux, locations, associations du service administratif, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2025.
- De supprimer quatre emplois actuels d'entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas du service du restaurant scolaire, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée de 8h30, d'une durée de 9h30, d'une durée de 10h00 et d'une durée de 19h15 à compter du 1^{er} août 2025.
- De supprimer deux emplois d'entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas du service du restaurant scolaire et agent spécialisé des écoles maternelles dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint techniques à temps non complet d'une durée de 26h35 à compter du 1^{er} août 2025.
- De supprimer l'actuel emploi d'entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas du service du restaurant scolaire et de l'entretien des bâtiments dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 29h00 à compter du 1^{er} août 2025.
- De supprimer l'actuel emploi d'entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas du service du restaurant scolaire dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée de 27h50 à compter du 1^{er} août 2025.
- De créer un emploi d'accueil du public, locations, associations du service administratif, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs sur le grade d'adjoint administratif à temps non complet d'une durée de 32h00 à compter du 1^{er} juillet 2025.
- De créer quatre emplois d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire du service du restaurant scolaire, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée de 09h15, 2 x 10h50 et 20h35 à compter du 1^{er} août 2025.
- De créer deux emplois d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire du service du restaurant scolaire et agent spécialisé des écoles maternelles, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 21h10 et d'une durée de 27h30 à compter du 1^{er} août 2025.
- De créer un emploi d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire du service du restaurant scolaire et de l'entretien des bâtiments dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée de 30h05 à compter du 1^{er} août 2025.
- De créer un emploi d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire du service du restaurant scolaire dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée de 23h50 à compter du 1^{er} août 2025.
- De créer un emploi d'agent technique polyvalent du service technique, agent de service restaurant scolaire et portage des repas dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 25h30 à compter du 1^{er} août 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET				
Emplois	Cadre d’emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Secrétariat général, secrétariat du SIVOS, communication, ressources humaines, élections	Attachés Territoriaux	Attaché	1	35 H
Délib n° 2020.02.08 du 25 février				
Finances Inventaire du patrimoine	Rédacteurs	Rédacteur principal de 1ère classe	1	35 H
Délib n° 2024.12.61 du 03 décembre				
Responsable du service technique	Agents de Maitrise	Agent de maitrise	1	35 H
Délib n° 2024.01.04 du 16 janvier				
Entretien des bâtiments, école	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1ère classe	2	35 H
		Délibération n° 2024.12.61 du 03 décembre		
		Adjoint technique	1	35 H
		Délibération n° 2017.02.07 du 7 février		
Maintenance des bâtiments	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	35 H
Délib n°2024.03.12 du 5 mars				
Entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts	Adjoints techniques	Adjoint technique	2	35 H
		Délibération n° 2024.01.04 du 16 janvier		
		Adjoint technique principal de 1ère classe	1	35 H
		Délibération n°2024.03.12 du 5 mars		
EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET				
Finances gestion des recettes, marchés publics, gestion budgétaire du SIVOS et CCAS, assurances et archives	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	28 H 00
Délib n° 2020.02.08 du 25 février				

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Accueil du public, urbanisme, contentieux, état civil, secrétariat techniques, administrés, cimetière	Adjoints Administratifs	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	32 H 30
Délib n°2023.12.51 du 5 décembre				
Accueil du public, logements, affaires scolaires, manifestations, associations/locations		Adjoint administratif	1	32 H 00
Délib n° 2025.07.29 du 1 ^{er} juillet				
Agent technique polyvalent restaurant scolaire et portage des repas	Adjoints techniques	Adjoint technique	1	25 H 30
Délib n°2025.07.29 du 1 ^{er} juillet				
Gardien de gymnase			1	16 H 00
Délib n° 2022.07.39 du 05 juillet 2022				
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	27 H 50
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	23 H 50
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	30 H 05
		Adjoint technique	1	27 H 45
		Adjoint technique	1	27 H 30
		Adjoint technique	1	21 H 10
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire	Adjoints d'animation	Adjoints d'animation	1	29 H 20
			1	20 H 35
			2	10 H 50
			1	09 H 15
			1	06 H 50
Agent des écoles maternelles	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	1	30 H 45
	Délib n°2024.07.45 du 2 juillet			
	Agents spécialisés des Écoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	24 H 35
	Délib n°2024.07.45 du 2 juillet			

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Délibération approuvée à l'unanimité à 19h00.

3.3 GRATIFICATION DE STAGE REMUNERATION ET CONDITIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Education – art L124-18 et D124-6

VU le Code du Travail,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale

VU la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29

VU la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires

VU le décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

VU la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial

VU la convention de stage,

~~les conditions sont fixées par délibération.~~
Madame le Maire propose de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la collectivité. Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur. La durée d'un mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire. Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

Madame le Maire précise qu'une rémunération sera attribuée aux stagiaires de l'enseignement supérieur. La gratification s'élèvera à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, exonérée de charges sociales et sera proratisée en cas de temps de travail inférieur à 35h hebdomadaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire.

FIXE le montant de la gratification à 4,35 € de l'heure, montant qui est inscrit dans le budget communal article 622.

Délibération approuvée à la majorité à 19h05.

Abstention de M. Julien BRUNET.

3.4 FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROJET DE GOUVERNANCE AVANT LES ELECTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;
Vu la circulaire ministérielle en date du 27 février 2019, portant sur la recomposition de l'organe délibérant des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseillers municipaux,
Vu le courrier du Préfet de l'Ain adressé au Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté issue de la fusion des vingt-sept communes à la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex sera, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Madame le Maire indique que la composition du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion pourrait être fixée :

➤ Selon un accord local permettant de répartir au maximum 25% de sièges supplémentaires par rapport à la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L.5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Etre répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- Chaque commune devra disposer d'au moins un siège
- Aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges
- La part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle.

Afin de conclure un tel accord local, les communes incluses dans le périmètre de la fusion devront approuver une composition du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion respectant les conditions précitées, à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes incluse dans le périmètre de la fusion, représentant la moitié de la population totale de la nouvelle communauté issue de la fusion, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes incluses dans le périmètre de la fusion :

- Soit, avant la publication de l'arrêté préfectoral portant fusion ;
 - Soit, postérieurement à la publication de l'arrêté portant fusion, dans un délai de 3 mois suivant sa publication et, en tout état de cause, avant le 15 décembre 2016 ;
- A défaut d'un tel accord constaté par le préfet au 15 décembre 2016, selon la procédure légale, le préfet fixant à 58 sièges du Conseil Communautaire de la nouvelle Communauté issue de la fusion précitée, qu'il répartira conformément aux dispositions des II et III de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les Communes, incluses dans le projet de périmètre de la communauté issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, arrêté par le préfet, un accord local, fixant à 58 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion, réparti, conformément aux principes énoncés au I 2°) de l'article L.5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)
Saint-Genis-Pouilly	14584	8
Gex	13455	7
Ferney-Voltaire	11530	6
Divonne-les-Bains	10300	5
Prévessin- Moëns	9081	5
Thoiry	6356	3
Cessy	5570	3
Ornex	4903	2
Péron	2900	1
Ségny	2676	1
Crozet	2354	1
Chevry	2301	1
Sergy	2279	1
Collonges	2260	1
Echenevex	2227	1
Versonnex	2222	1
Saint-Jean-de-Gonville	2042	1
Challex	1628	1
Farges	1065	1
Sauvergny	1003	1
Léaz	887	1
Grilly	873	1
Pougny	792	1
Vesancy	513	1
Chézery-Forens	436	1
Mijoux	297	1
Lélex	236	1
	104 770	58

Madame le Maire indique qu'il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 58 le nombre total de sièges de l'accord local, le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, répartis comme indiqué ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

L'ensemble du conseil est unanime sur le fait qu'il soit dommage que la commune n'ait qu'un seul siège.

Délibération approuvée à la majorité à 19h14.

Abstention : Mme Céline FOURNIER

4 POINTS DIVERS

4.1 ECOLE – CANTINE – COLLEGE

4.1.1 Ecole

Le chapiteau de cirque est installé dans notre école. Les activités de cette fin d'année se déroulent sous cette thématique. C'est une excellente initiative qui a été portée par les enseignants. Les enfants ont été emballés et ravis d'avoir participé à cette expérience.

L'enrobé pour recevoir la nouvelle structure de jeu est installé. L'installation du jeu suivra courant juillet.

Les travaux de l'école vont se dérouler courant de l'été : le rafraichissement d'une classe et finalisation de l'installation des climatiseurs ainsi que différents travaux (remplacements des urinoirs, ajouts de robinets dans les lave-mains...).

Des brumisateurs ont été achetés et installés ce jour dans la cour pour permettre aux enfants de se rafraichir pendant les récréations.

Une demande de rajout de rideaux anti-UV a été faite par l'école maternelle pour couper davantage la chaleur avec installation dès septembre. Un devis va être demandé mais la mairie ne peut pas garantir la validation cette année.

4.1.2 Conseil d'école

Le dernier conseil d'école de l'année scolaire s'est déroulé le mardi 17 juin.

1) Rentrée 2025/2026 :

- Les effectifs et les répartitions prévisionnelles : 46 élèves inscrits, dont 36 petits, soit 310 enfants (pour 311 à la rentrée 2024/2025).
- L'organisation du personnel pour la rentrée : 3 postes ne sont pas encore pourvus à cette date.
- Le suivi des demandes de budget, travaux et investissements.
- Remerciements aux agents techniques pour le passage extérieur entre l'école maternelle et l'école primaire.
- Les fournitures scolaires.
- Les nouveaux programmes

2) Accueil des nouveaux élèves de PS, la liaison GS/CP, la préparation pour l'entrée en 6^{ème}

3) Atelier de réflexion et d'échanges sur la communication

4) Projets et actions pédagogiques : pour l'installation du cirque, l'école a demandé la participation de 8 parents, en-dehors des parents du SOU des écoles déjà impliqués dans ce projet. Au total, il y a eu 40 réponses positives.

4.1.3 Restaurant scolaire

Le règlement de la cantine pour la rentrée des classes 2025/2026 est diffusé. Il est rappelé sur ce dernier que seuls les enfants propres, qui n'ont plus besoin de couches, auront accès au restaurant scolaire.

4.1.4 IME

Réunion en présence de Mme Sabine JOLY, Directrice de l'IME, Mme Sylvie TORLET, Directrice de l'école et Mme Natalia ZAMORA, Responsable du restaurant scolaire et Mme le Maire, afin de faire un point pour la bonne entente entre toutes les parties, et notamment signaler lorsqu'il y a des nouveaux agents de l'IME qui rentrent dans le bâtiment Champ Fontaine, nettoyage des lieux, déroulent des repas, etc.

Demande à ce que la classe occupée par l'IME soit mise à disposition du centre de loisirs pour le périscolaire.
Accord de Mme Sabine JOLY

4.2 BUDGET – FINANCES

4.2.1 Ligne de trésorerie

En caisse le 01/07/2025 = 1.125.758,70 €

4.2.2 Réalisation du budget investissement du mois de juin 2025

Tiers	Objet	Réalisé
DESAUTEL	Remplacement 2 Extincteurs chalet GRALET (E6A15EVT)	97.68
DESAUTEL	2 Extincteurs vestiaires stade (1CO2 2 local technique/1 E6A15FF Local rangement)	420.82
PROLECTEC	Alimentation pompe disjoncteur 25A+ 2 câbles 5G Coffret liaison vestiaires/arrosage armoire électrique extérieur stade	2 752.80
PROLECTEC	Câble 5G6 alimentation tableau principal à tableau gestion programme arrosage + pompe coffret extérieur stade	1 139.40
PROLECTEC	Coffret évènementiel pétanque/foot RIG +prise HAGER armoire électrique principale extérieur stade	6 913.20
MN Plomberie M Nicolas MURE	Anticalcaire DRAG'EAU DN32 3540 alimentation générale salle Champ Fontaine	5 326.92
FOUSSIER	1 cylindre 40-40B Entrée nouveau vestiaire foot	679.20
SNAL	Aspirateur eau et poussière AERO 21-01PC école primaire	234.00
BONGLET	CP05 SIT03/25 90% LOT 05 PLATRERIE PEINTURE Vestiaire stade	7 286.82
Christophe GOLLIET	CP06 SIT 03/25 LOT 01 VRD Vestiaires Stade	11 328.60
Christophe GOLLIET	CP07 SIT 04/25 LOT 01 VRD vestiaires Stade	7 182.00
Christophe GOLLIET	CP08 SIT 03/25 avt1 LOT 01 VRD vestiaires stade	4 980.49
Christophe GOLLIET	CP09 90% SIT 05/25 LOT 01 VRD vestiaires stade	4 590.00
DE SA SERRURERIE	CP04 SIT 05/25 95% (avts 2&3) LOT 04 MENUISERIES EXT vestiaire stade	4 942.08
		57 874.01

4.3 BATIMENTS

4.3.1 Vestiaires

Une réunion a eu lieu en présence de M. Pierre VACCHETA, Mmes Isabelle GIACOBINO et Alix TAVERNIER, et M. Pascal CUINIER pour faire un point financier et voir les travaux qu'il reste à terminer.

M. Alexandre PONS ne fait plus partie des acteurs du projet depuis le mois de mars.

Une visite est programmée avec le conseil municipal le 02 septembre à 18h00.

4.3.2 Autres bâtiments

4.5.2.1 Le relamping ainsi que les différents travaux budgétés cette année seront réalisés courant des mois d'été.

Question de Mme Christine FOL concernant l'éclairage de la Maison des Associations (MDA) : serait-il possible d'installer un détecteur vers les locaux de stockage à l'arrière de la MDA ? L'action va être prise pour faire aboutir cette demande.

4.5.2.2. Devis de l'entreprise BONGLET pour la peinture de l'église a été signé. Les travaux ont commencé.

Un produit lissant avec des fibres a été mise pour assurer la pérennité des peintures. Mme Denise HUGON précise que l'association s'occupe de la restauration des statues et du chemin de croix.

4.4 PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT COMMUNAL

Mme Martine FAVRE a commencé son travail au restaurant scolaire. Elle sera recrutée en septembre afin de poursuivre son travail au restaurant scolaire et effectuer l'entretien des locaux de la mairie en collaboration avec Mme Catherine BENNATO.

4.5 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

4.5.1 Plan canicule

Une réunion a eu lieu le 20.06.25 pour faire le point sur le plan canicule de cet été 2025. Le plan canicule étant passé en alerte jaune dans notre département le même jour, les membres volontaires du CCAS sont déjà passés à l'action. Remerciements à mesdames Josiane COLLET, Christine FOL, Denise HUGON et Dolorès REY-NOVOA pour leur implication.

4.12.2 Voyage septembre 2025

Le car de 63 places est complet. Une liste a été mise en place au cas où il y ait des désistements de dernière minute.

4.6 POLICE PLURI COMMUNALE

Notre ASVP, M. Elie CLOCHARD, a été assermenté pour mettre des procès-verbaux, environ 160 amendes à ce jour.

4.7 CEREMONIES ET EVENEMENTS COMMUNAUX

4.7.1 Cérémonie en l'honneur de M. Georges BUGNET

La cérémonie pour mettre à l'honneur M. Georges BUGNET aura lieu le vendredi 04 juillet 2025 à 11h en salle du conseil de la mairie de Péron. Lors de cet événement, M. Georges BUGNET sera décoré pour son engagement aux côtés des anciens combattants de la 1^{ère} armée Rhin et Danube et recevra la médaille du mérite par M. Jean-Paul DUCIMETIERE, Président de l'Union des Anciens Combattants 74.

4.7.2 Cérémonie du 14 juillet 2025

La cérémonie aura lieu à 18h30 devant le monument aux morts. Comme l'année passée, un verre de l'amitié sera offert avant de reprendre le cortège jusqu'à l'école où l'association de la jeunesse ouvrira les festivités.

5 COMPTES RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

5.1 COMMISSION URBANISME

5.1.1 Signature Construction les Chatelains

Signature avec M. Pierre MOTTET promoteur de la construction les chatelains, en Visio, et Maître Maxime HRZINA notaire à Divonne pour la promesse de vente du terrain initialement signé par M. Christian AMAND.

5.2 COMMISSION VOIRIE & BÂTIMENTS

5.2.1 Commission généralisée du 17.06.25 pour la Route de Lyon

Pour faire suite à la commission généralisée en date du 17.06.25, le compte-rendu avec les différents points à modifier a été envoyé à M. Adrien BARRAUX et une convocation va être envoyée pour une nouvelle réunion le 10 juillet 2025 à 16h00.

Etant donné que l'horaire de la réunion, trop tôt en journée, ne convient pas à la majorité des conseillers. De ce fait, M. Claude GIROD va annuler cette réunion et convenir d'une nouvelle date mi-septembre avec un horaire en soirée pour permettre à une majorité de pouvoir être présent.

De nouveaux points vont être abordés lors de cette réunion et ont été transmis à M. Adrien BARRAUX. Mme le Maire signale que cela est embêtant car sans délibération l'entreprise ne peut pas être réglée pour le travail accompli.

5.3 COMMISSION SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – JEUNESSE

5.3.1 Conseil municipal des jeunes

La dernière séance de l'année scolaire a eu lieu le 24.06.2025.

5.4 COMMISSION ASSOCIATIONS & SPORT

5.4.1 Association de la jeunesse

Réunion le 06 juin avec Ioan CHEVASSUS pour faire le point sur les manifestations de la Féria du 1^{er} week-end de juillet et sur le 14 juillet.

Un rendez-vous avec la gendarmerie, Ioan CHEVASSUS et la mairie est prévue le 02.07.25 afin d'organiser au mieux les prochaines manifestations.

5.4.2 Fête de la musique

La fête de la musique organisée par les parents d'élèves le 20.06 a malheureusement été gâchée par un passage orageux. Le groupe B-Side n'a pu faire que la première partie de son concert.

5.5 COMMISSION COMMUNICATION – INFORMATIQUE ET DIGITAL

5.5.1 Petit Péronnais

Les petits péronnais ont été distribués.

6 COMPTES RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

6.1 CAPG – PAYS DE GEX AGGLO

6.1.2 Commissions communautaires

6.1.2.3 Aménagement

Réunion du 05 juin sur le PADD - Atelier n° 2 : tourisme, économie, équipements, mobilités.

Réunion le 26 juin : GEMAPI.

7 COURRIERS

7.1 Fermeture définitive de la Halte-Garderie LA ROULINOTTE.

7.2 EQUITANNAZ label activités Cheval et Poney Club de France et bien-être animal.

7.3 Courrier reçu de la part de M. Bernard CLERC : remerciements pour les travaux d'évacuations d'eau de pluie de la Rue de la Gaine et du haut de la Rue de la Fruitière effectués par le service technique sous la responsabilité de M. Pascal CUINIER.

8 DIVERS

La commune a été sollicité pour l'installation d'une antenne relais 5G sur la commune à Feigères.

Une clôture grillagée de 2.50 mètres a été installée sur le pont au-dessus de l'Annaz pour éviter que les déchets finissent chez un particulier, devis prévu au Budget 2025.

Une réunion publique organisée par l'Agglomération aura lieu le 25 septembre à Péron pour la révision du PLUiH.

9 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Pas de demande

Fin de la séance à 20h31.

Prochaine séance du Conseil Municipal le mardi 02 septembre à 19h00, en raison de la visite des vestiaires du stage Bernard BLANC à 18h00.